

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE**

SEANCE DU 18 JUIN 2026
DELIBERATION n°27-2026

* * *

Date de la convocation : 10 juin 2026

OBJET :

BLEONE - Arasement complet du seuil de la canalisation d'eaux usées de Digne les Bains (opération E. USEE) et travaux sur la canalisation d'eau potable traversant la Bléone à Digne les Bains (programme n°118)

** Choix des prestataires pour les 3 lots du marché*

(AFFAIRE RELEVANT DE MISSIONS HORS GEMAPI)

Nombre total de membres :	15
Nombre de présents à voix délibérative :	12
Nombre de pouvoirs :	00

Présents :

- FIAERT Claude
- COLLOMP Gérard
- ESMIOL Gérard
- IAVARONE Gérard
- GOUIN Benoît
- FABRE Jean Luc
- FERRAND Romain
- LEBRE Fabien
- MAÏSSE Anthony
- MAZZOLI Jean
- TOESCA Elie
- ZANARTHU HAYER Italo

Excusés :

- BONDIL Claude
- BAILLE Denis
- GIRAUD Vincent

Vu les délibérations prises, par les exécutifs du Syndicat Mixte Asse Bléone, concernant le projet d'arasement complet du seuil de la canalisation d'eaux usées sur la Bléone à Digne les Bains.

Vu les délibérations prises, par les exécutifs du Syndicat Mixte Asse Bléone, concernant les travaux complémentaires de réfection du pied de la protection de berge de la RN85 en lien avec les travaux d'arasement complet du seuil de la canalisation des eaux usées sur la Bléone à Digne les Bains.

Vu les délibérations prises, par les exécutifs du Syndicat Mixte Asse Bléone, concernant les travaux sur la canalisation d'eau potable traversant la Bléone à Digne les Bains (programme n°118).

Considérant le dossier de consultation élaborée pour le marché de « Travaux d'arasement complet du seuil de la canalisation d'eaux usées sur la Bléone à Digne les Bains – Phase 2 : travaux de d'effacement du seuil, de protection de berge et réseau AEP - Marché n°2026-06 ».

Considérant que ce marché est constitué de 3 lots et de tranches fermes uniques.

- o LOT 1 : Suite des travaux de sécurisation de la desserte en eau des quartiers de St Pierre de Gaubert, des Fonts de Gaubert, de la Braisse, du Golf et de la station d'épuration
- o LOT 2 : Travaux d'arasement complet du seuil et confortement des protections de berge en rive gauche
- o LOT 3 : Travaux de réfection du pied de la protection de berge de la RN85 – Phase 2

Considérant la procédure de passation de ce marché public mise en œuvre, à savoir :

- ⇒ la publicité a été réalisée pour la mise en concurrence de ce marché sur les supports suivants :
 - Support : DEMATIS - N° de l'annonce : 1154052 publiée le 30/03/2026
 - Support : BOAMP - N° de l'annonce : 26-32353 publiée le 30/03/2026
- ⇒ la date limite de réception des offres a été fixée au 22 mai 2026 à 17h00.
- ⇒ les 8 entreprises ayant déposé leurs offres en temps et en heure et enregistrées par ordre d'arrivée ; à savoir :

	ENTREPRISE	LOT 1	LOT 2	LOT 3
1	SAS Agence COZZI – COLAS FRANCE		x	x
2	SAS GUIRAMAND		x	x
3	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD – ALPES VAUCLUSE		x	x
4	SARL TRON TP		x	x
5	SAS MINETTO	x	x	x
6	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	x	x	x
7	BUESA TP		x	x
8	Groupement SAS ABRACHY-GUINTOLI		x	x

- ⇒ les critères de jugement des offres inscrits à la lettre de consultation des Entreprises ; à savoir :
- Lot 1 : 40 % prix + 60 % technique
 - Lot 2 : 50 % prix + 50 % technique
 - Lot 3 : 60 % prix + 40 % technique
- ⇒ la détection des offres anormalement basses qui a amené à identifier les offres du candidats 4 et 5 comme suspectées d'être anormalement basses pour les lots 2 et 3. Toutefois, après questionnement des entreprises, elles n'ont pas été écartées car les précisions apportées permettent de justifier pleinement et utilement du caractère sérieux des offres.
- ⇒ l'analyse des offres conduite par le maître d'œuvre (HYDRETTUES, Gap) et son sous-traitant (Alpes Ingénierie Aménagement) et dont les résultats sont les suivants :

• Lot 1 :

Classement	Mandataire	Note GLOBALE
1	SAS MINETTO	91.0
2	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	77.6

• Lot 2 :

Classement	Mandataire	Note GLOBALE
1	SARL TRON TP	98.6
2	SAS MINETTO	93.0
3	SAS Agence COZZI – COLAS FRANCE	84.1
4	EIFPAGE ROUTE GRAND SUD – ALPES VAUCLUSE	81.1
5	SAS GUIRAMAND	78.7
6	Groupe SAS ABRACHY - GUINTOLI	77.3
7	BUESA TP	75.4
8	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	72.5

• Lot 3 :

Classement	Mandataire	Note GLOBALE
1	SAS MINETTO	100.0
2	SARL TRON TP	100.0
3	SAS Agence COZZI – COLAS FRANCE	86.6
4	SAS GUIRAMAND	82.4
5	Groupement SAS ABRACHY - GUINTOLI	80.8
6	EIFPAGE ROUTE GRAND SUD – ALPES VAUCLUSE	80.6
7	BUESA TP	74.8
8	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	68.6

Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de suivre les conclusions des analyses des offres techniques et financières pour le marché « Travaux d'arasement complet du seuil de la canalisation d'eaux usées sur la Bléone à Digne les Bains – Phase 2 : travaux de d'effacement du seuil, de protection de berge et réseau AEP - Marché n°2026-06 » proposées par la maîtrise d'œuvre du projet.

DESIGNE les sociétés suivantes pour chacun des 3 lots de ce marché et APPROUVE les propositions financières correspondantes :

- Lot 1 : SAS MINETTO pour un montant de 264 595.06 € HT
- Lot 2 : SARL TRON TP pour un montant de 529 517.38 € HT
- Lot 3 : SAS MINETTO pour un montant de 499 322.85 € HT

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2026 en section de fonctionnement en ce qui concerne les travaux sur le réseau d'eaux usées (opération E. USEE) et en section d'investissement pour les travaux sur le réseau d'eau potable (programme n°118).

MANDATE le Président pour signer tous documents, effectuer toutes démarches pour parvenir à la réalisation des opérations.

Fait à DIGNE LES BAINS
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Claude FIAERT

